

LOI EL KHOMRI : GRANDE BRADERIE SUR LES SALARIÉ-ES

Loin d'être une « simplification à droits constants » du Code du travail, le projet donne les quasi pleins pouvoirs au patronat contre les salarié-es. Le modèle ultralibéral de l'économie numérique prend les commandes.



Pour aller plus loin, cliquez sur les liens :

- [La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information](#)
- [Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum](#)
- [Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h \(ou 46h\)](#)
- [Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées](#)
- [Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine](#)
- [En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire](#)
- [Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail](#)
- [Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos](#)
- [Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées](#)
- [Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats](#)
- [Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques](#)
- [Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié](#)
- [Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour](#)
- [La durée du congé en cas de décès d'un proche \(enfant, conjoint-e, ...\) n'est plus garantie par la loi](#)

<http://loitravail.lol/>

TROP PROTECTEUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

Même l'OCDE le reconnaît, une législation protectrice des salarié-es n'influe pas sur la destruction ou la création de postes.

Le Code du travail n'est ni obèse, ni illisible. Il permet déjà aux employeurs trop de dérogations défavorables aux salarié-es. Il n'est pas assez directif, pas assez contrôlé, pas assez appliqué : les agressions envers les agent-es de l'Inspection du travail ont été multipliées par quatre en dix ans, les suites judiciaires données à leurs procès-verbaux sont en chute libre, les moyens alloués à l'Inspection du travail sont continuellement restreints.

Et on ne parle jamais des salarié-es carbonisé-es au travail, chaque année 500 accidents mortels au travail, 700 suicides, 650000 accidents avec arrêts, 4500 handicapé-es directement lié-es au travail.

LA DRFiP 44 EN AVANCE SUR LA LOI

Si le projet de Loi supprime la visite médicale d'embauche, la DRFiP 44 va encore plus loin. En effet, faute de médecin plus question de visite médicale pour les agent-es. Décidément, on n'arrête pas le progrès !

C'EST QUOI LA « FLEXISÉCURITÉ » ?

La flexisécurité à la française, c'est la flexibilité pour les salarié-es et sécurité pour les patrons. Gagnant-gagnant pour les patrons, perdant-perdant pour les salarié-es. Heureusement, nous voilà rassuré-es, que notre président « n'aime pas les riches »...

OÙ VA L'ARGENT ?

En France, la croissance du PIB était dans les années 50 de 10 % par an, soit une moyenne de 55 € de plus par habitant et par an. Dans les années 2000, elle n'était plus que de 2 % par an, soit en valeur constante... 650 € de plus par habitant et par an !

Le PIB de la France a en effet explosé sur la période, ce que ne rappellent jamais les pseudos experts qui martèlent qu'il faudrait au moins 2 % de croissance pour voir le chômage reculer.

Cela démontre que le chômage est un choix politique délibéré et que l'état de nos finances permet son éradication à croissance zéro dès demain matin. En conjuguant réorientation des aides et autres exonérations patronales, et réduction massive du temps de travail, le compte y est pour un plein emploi à 32h00 par semaine et un départ en retraite après 37,5 annuités pour chacun-e de nous.

NO COMMENT

« La loi El Khomri n'est pas faite pour générer tout de suite des emplois, mais pour poser un modèle social. »

F. Hollande

